

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES ET D'UTILISATION

I - INTRODUCTION

- 1) Les présentes conditions générales s'appliquent à tout contrat passé avec COMCO/EASYVÉRIFRACK, sauf dérogation particulière expressément acceptée.
- 2) Toute commande est honorée dans nos établissements à CHAMPAGNIER - France.
- 3) Aucune annulation de commande ne peut être acceptée, pour quelque cause que ce soit.

II - OFFRE

1) Les spécifications mentionnées dans nos catalogues ou brochures ne sont pas contractuelles. Dans un souci permanent d'offre de meilleurs produits, COMCO/EASYVÉRIFRACK se réserve le droit de modifier leurs caractéristiques sans préavis.

2) Les offres, documentations et propositions établies par COMCO/EASYVÉRIFRACK restent sa propriété et ne peuvent être communiquées à des tiers.

III - COMMANDE

Les commandes reçues et acceptées par COMCO/EASYVÉRIFRACK font l'objet d'un Accusé de Réception de Commande confirmant les conditions d'exécution du contrat.

IV - LIVRAISON

- 1) Le délai de livraison commence à courir dès confirmation de la commande par l'Accusé de Réception de Commande envoyé par COMCO/EASYVÉRIFRACK au client.
- 2) Lorsqu'un paiement à la commande est prévu, le délai de livraison court à partir de sa réception.
- 3) Les matériels sont mis à disposition du client au départ de la société COMCO/EASYVÉRIFRACK.

COMCO/EASYVÉRIFRACK peut, sur demande préalable, et aux risques du client, se charger à titre onéreux, de l'acheminement du matériel jusqu'à l'adresse de livraison indiquée par le client.

V - PRIX

- 1) Les prix s'entendent en euros, départ COMCO/EASYVÉRIFRACK, hors taxes.
- 2) Les prix sont établis en tenant compte des conditions économiques et monétaires lors de l'acceptation de la commande.
- 3) Les prix ne comprennent pas l'emballage, le transport et l'assurance des équipements, l'assistance et la formation des utilisateurs, l'installation et la mise en service sur le site, la maintenance des équipements.

VI - TERMES ET MODES DE PAIEMENT

- 1) Les termes de paiement sont 100% à la commande par virement bancaire, sauf stipulation contraire sur devis.
- 2) Les paiements s'effectuent par virement bancaire.

VII - INTERETS MORATOIRES

En cas de retard de paiement par rapport au délai contractuel, le commanditaire s'engage à verser à COMCO/EASYVÉRIFRACK, sur présentation de facture, des intérêts moratoires, calculés avec un taux égal en vigueur à la date d'échéance contractuelle.

VIII - RESERVE DE PROPRIÉTÉ

Le client ne devient propriétaire du matériel qu'à compter du paiement intégral du prix de vente et de tous frais annexes (loi du 12 mai 1980). A défaut du paiement par l'acheteur d'une seule fraction du prix, aux échéances convenues et huit jours après une mise en demeure par simple lettre recommandée avec avis de réception, demeurée infructueuse, la vente sera résolue de plein droit, si bon semble au vendeur.

Dans une telle hypothèse, et outre la reprise du matériel, propriété du vendeur, les sommes déjà versées par le client restent acquises au vendeur, au titre de dommages et intérêts.

IX - GARANTIE

- 1) Sauf stipulation contraire, la garantie est de 12 mois, à dater de la mise à disposition en siège COMCO/EASYVÉRIFRACK, pièces et main d'œuvre en notre siège, frais de transport à la charge du client ; les pièces défectueuses doivent nous être retournées ; la garantie s'applique uniquement aux produits fournis par COMCO/EASYVÉRIFRACK, utilisés conformément aux spécifications fournies par elle.
- 2) Le remplacement de pièces défectueuses ne prolonge pas la période de garantie de l'ensemble.

X - DOCUMENTATION

La documentation fournie avec l'équipement l'est en un exemplaire, rédigée en Français, et présentée au standard COMCO/EASYVÉRIFRACK. Pour les appareils spécialisés et les logiciels importés, les textes, notices techniques et schémas peuvent être en Anglais.

XI - PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE ET INTELLECTUELLE

COMCO/EASYVÉRIFRACK se réserve tous droits de propriété industrielle et intellectuelle sur les études réalisées.

XII - LIMITE DE RESPONSABILITE

- 1) Notre responsabilité est limitée à l'échange du matériel défectueux et COMCO/EASYVÉRIFRACK ne peut être tenue pour responsable des conséquences et dommages de toutes natures, corporels, matériels, immatériels, liés à un mauvais fonctionnement, une panne ou un manque d'entretien du matériel.
- 2) COMCO/EASYVÉRIFRACK, n'exerçant aucun contrôle ni a priori ni a posteriori, sur l'utilisation des services par les utilisateurs, sa responsabilité ne pourra en aucun cas être recherchée par le client à raison d'un préjudice à un dommage causé par toute utilisation des services.

Le client tiendra COMCO/EASYVERIFRACK indemne contre toute réclamation, action en justice ou condamnation même non définitive, relative audit préjudice.

XIII - CONTESTATION

En cas de contestation entre COMCO/EASYVÉRIFRACK et son client, les parties font attribution de compétence au tribunal de commerce de Grenoble-France.